

Paul Balta

# L'Europe et la Méditerranée

## Enjeux et Perspectives

*Paul Balta est spécialiste du monde arabe et musulman. Il a été correspondant du Monde en Algérie, de 1973 à 1978, avant de diriger la rubrique « Maghreb » de ce même quotidien. Il anime depuis 1985 le séminaire islam-monde arabe du Centre de Formation des Journalistes de Paris. De plus, depuis 1988, il est directeur du Centre d'études de l'Orient contemporain à la Sorbonne nouvelle (Paris III).*

La deuxième Conférence euro-méditerranéenne à Malte (15-16 avril 1997) allait-elle tenir les promesses de la première, à Barcelone, les 27 et 28 novembre 1995? Tous les « méditerranéistes »<sup>1</sup> attendaient ce test. Or, il a été perçu comme un demi-échec et non comme un demi-succès! En effet, les participants ont consacré la plus grande partie de leurs efforts et de leur temps à obtenir une rencontre entre Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne, et David Lévy, ministre israélien des Affaires étrangères, dans l'espoir hypothétique de débloquer les négociations entre les deux parties. En outre, un bref communiqué a été publié *in extremis* au lieu des Conclusions communes. En raison du contexte, celles-ci n'ont été adoptées que le 7 mai, à Bruxelles, par les représentants des 27 pays<sup>2</sup>.

La lecture de ce texte – au demeurant assez riche – confirme que le processus euro-méditerranéen mis en oeuvre par la Déclaration de Barcelone (28 novembre 1995) est loin de se réduire aux seules négociations israélo-arabes même si elles ont une importance majeure. Un diplomate espagnol, Pedro Lopez Aguirrebengoa souligne qu'à l'avenir le forum devra « maintenir son identité distincte vis-à-vis d'autres processus de solution de conflits dans la zone, de telle sorte que, sans les ignorer, il les serve de manière positive, par sa singularité comme lieu de dialogue où toutes les parties sont présentes, et en ce sens qu'il conserve sa « globalité » quant à la problématique méditerranéenne et sa capacité de se situer *supra partes* »<sup>3</sup>.

Malgré ses imperfections, la Déclaration de Barcelone demeure, à nos yeux, pour de multiples raisons, l'acte fondateur de la Méditerranée du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Tout d'abord, comme on le verra, elle consacre l'aboutissement d'un processus et surtout, elle amorce une dynamique. Pour la première fois, cette conférence a permis la réunion des représentants des Quinze et de douze Pays tiers méditerranéens. Elle a ainsi mis en présence autour d'une même table les mondes arabe, turc et européen dont les régimes politiques, très différents, se réclament des cultures juive, orthodoxe, catholique, protestante, musulmane, laïque, et illustrent la diversité et la complexité du Bassin. Enfin, elle témoigne du contexte nouveau qui annonce le troisième millénaire: chute du Mur de Berlin, en 1989, éclatement de l'URSS, fin de la bi-polarité Moscou/Washington et de la guerre froide, consolidation des « Dragons d'Asie »,

<sup>1</sup> Néologisme forgé par le *Bulletin du Forum Civil Euro-méd*; Paul Balta, Tous « Méditerranéistes », *Arabies*, N° 126, Paris, juin 1997.

<sup>2</sup> Les Quinze de l'Union européenne et douze Pays Tiers Méditerranéens (PTM) : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Jordanie, Syrie, Autorité palestinienne, Turquie, Chypre, Malte.

<sup>3</sup> *In*, 2010 *Mediterranean Free Trade Zone Magazine*, N° 6, Madrid, 7/97.

<sup>4</sup> J'avais utilisé cette formule en introduisant, le 30 novembre 1995, le Forum « Dialogue culturel » au Forum Civil Euro-méd.

émergence de « nouveaux Dragons », concurrence accrue et visible entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

### L'aboutissement d'un processus

Pour des raisons géopolitiques, historiques, économiques et culturelles, la CEE avait, à la suite de l'accession à l'indépendance des pays arabes, mis en pratique, dès les années 60, une Politique méditerranéenne globale (PMG). Celle-ci impliquait, entre autres, des accords de coopération avec les pays du Maghreb, du Proche-Orient, dont Israël, la Turquie. Parallèlement, plusieurs initiatives de concentration avaient vu le jour au fil des ans. Rappelons les principales.

En 1964, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc avaient créé le Comité permanent consultatif maghrébin, à Tunis, en vue d'harmoniser leurs politiques économiques, industrielles et douanières et de coordonner leur position face à la CEE. Malheureusement, dès 1975, le conflit du Sahara occidental a porté un coup fatal au CPCM<sup>5</sup>.

Entre-temps, en 1967, la guerre des Six Jours et la victoire d'Israël avaient gravement éprouvé le monde arabe qui a tenté de prendre sa revanche en octobre 1973. Cette quatrième guerre israélo-arabe (après 1948 et 1956) avait provoqué le premier « choc pétrolier ». La profondeur de la crise avait incité la CEE et la Ligue arabe à entamer le Dialogue euro-arabe avec ses trois volets politique, économique et culturel. Toutefois, préoccupés par la question palestinienne, les Arabes entendaient privilégier les aspects politiques alors que les Européens, soucieux de leur approvisionnement en hydrocarbures, mettaient l'accent sur le second. Les Etats-Unis n'étant pas associés ont, eux, contribué à torpiller le DEA qui s'est effiloché avec le temps. La crise du Golfe (1990), la guerre (1991) et les divisions inter-arabes y ont mis un terme.

<sup>5</sup> Paul Balta, *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000*, Paris, La Découverte, 1990.

<sup>6</sup> *Forum Méditerranéen. Méditerranée occidentale, Europe du sud et Maghreb*, Tanger 23-27 mai 1989, Grenoble, Ed. TSA, 1990.

<sup>7</sup> *L'Europe et la Méditerranée, Confluences/Méditerranée*, N° 7, Paris, L'Harmattan, été 1993.

Autre tentative moins ambitieuse et plus pragmatique : la Concertation des « 5+5 ». Le premier sommet maghrébin de l'histoire (10 juin 1988) à Zéralda, près d'Alger, avait préparé la naissance de l'Union du Maghreb arabe (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie) le 17 février 1989, à Marrakech. Parallèlement, des Forums méditerranéens avaient réuni des intellectuels, des industriels, et des hommes politiques des quatre « soeurs latines » (Portugal, Espagne, France et Italie) et des cinq « frères maghrébins ». En mai 1989, le Forum de Tanger proposait de passer de la formule « boîte à idées » à la concertation diplomatique<sup>6</sup>. En octobre 1990, les ministres des « Neuf » s'engageaient à « contribuer à la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération ». Un an après, avec l'adhésion de Malte les « 5+4 » devenaient les « 5+5 » et prévoyaient la réunion d'un « sommet ». La guerre du Golfe et surtout l'embargo imposé par l'ONU à la Libye, en avril 1992, ont donné un coup d'arrêt à cette expérience pourtant utile.

Signalons aussi le projet de Conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée qui avait germé dans la foulée de la CSCE consacrée par l'Acte d'Helsinki (1er août 1975) et devenue depuis l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Entre 1980 et 1990, l'idée avait été relancée par les Non-alignés, puis par l'Italie et enfin par l'Espagne. La CSCM ne s'est pas concrétisée parce que la France ne voulait pas des Etats-Unis et que ces derniers craignaient, s'ils avaient été associés, une interférence des Européens dans le processus de paix israélo-arabe.

C'est sur cette toile de fond que la Commission de Bruxelles avait entamé, en 1989-1990, une réflexion sur sa PMG. Un rapport interne posait ces questions : « La Communauté n'aurait-elle pas dû faire plus et mieux? A-t-elle été totalement à la hauteur des défis? N'aurait-elle pas dû développer une stratégie à long terme avec la zone méditerranéenne? » Réponse : « Si elles ont conscience des problèmes touchant à l'ensemble du Bassin les actions de coopération ont été inadéquates et leur impact est resté marginal »<sup>7</sup>.

Décembre 1990 : le Conseil des ministres de l'UE adopte la Politique méditerranéenne renouvelée proposée, en juin, par la Commission. Il « réitère sa conviction que la proximité géogra-

phique et l'intensité des rapports de toute nature font de la stabilité et de la prospérité des PTM des éléments essentiels pour la Communauté elle-même ». Il souligne aussi qu'un « aggravation du déséquilibre économique et social (...) serait difficilement acceptable ». Et de conclure : « au sens large, la sécurité de la Communauté est en jeu »<sup>8</sup>. Les protocoles financiers 1986-1991 sont augmentés de 40% pour 1992-1996 et passent de 1618 à 2375 millions d'écus.

Décembre 1994 : la Direction des affaires générales de l'UE constate que la PMR est demeurée un héritage du passé et qu'elle n'a pas innové. Elle note : « la crise du Golfe, le processus de paix au Moyen-Orient, la situation en Algérie (...) ont servi de révélateur et d'accélérateur quant à la nécessité d'aller au-delà du rôle de principal partenaire économique ». Le signale est donné pour préparer Barcelone en concertation avec les PTM.

### L'amorce d'une dynamique

Pour prendre la mesure des problèmes qui se posent alors et des défis à relever, rappelons quelques données. Sur le plan démographique : les pays riverains de la Méditerranée comptaient 250 millions d'habitants en 1950, dont les 2/3 au nord et 1/3 au sud, et 360 millions (à égalité) en 1985. Entre 2000 et 2025, ils devraient passer de 450 à quelque 600 millions dont les 2/3 au sud<sup>9</sup>.

Sur le plan économique : les pays de l'Arc latin (Espagne, France et Italie) pesaient et pèsent pour plus de 15% dans le commerce mondial alors que tous les autres pays riverains réunis ne dépassent guère 3%! En 1995, l'écart entre les PIB par tête allait de 1 à plus de 20 : environ 1000 \$ en Egypte (et en Albanie) à plus de 20 000 \$ en France. Les pays du Maghreb effectuent 70 à 75% de leurs importations et de leurs exportations avec l'Union européenne, mais pour cette dernière ils ne représentent que 3 à 4% de ses échanges avec le reste du monde.

Sur le plan culturel les disparités sont aussi criantes. Un exemple : il se publie dans le monde environ 500 000 titres de livres par ans dont quelque 150 000 - plus du quart - autour du Bassin. Toutefois, l'Arc latin en éditait à lui seul plus de 75% et les pays de l'UMA à peine 2000 soit 1,3%! Sauf pour la Turquie et l'Egypte principalement, les décalages étaient plus ou moins du même or-

dre dans les domaines du tourisme, du cinéma, de l'audiovisuel et de la recherche scientifique (sauf en ce qui concerne Israël).

Autre donnée que prend en compte l'UE : la constitution d'ensembles régionaux comme l'ALENA en Amérique, l'APEC dans le Pacifique, le Japon et les pays de l'ASEAN en Asie. Or, la Méditerranée, en tant qu'ensemble, n'est reconnue ni par les organisations internationales ni par le Département d'Etat. De plus, le phénomène de la mondialisation tend à devenir structurel, ce qui signifie qu'aucun pays ou groupe de pays (Europe, Maghreb, Proche-Orient, etc.) ne pourra y échapper<sup>10</sup>.

Face à cette situation et aux évolutions en cours, l'UE souligne, comme précédemment, « l'importance stratégique de la Méditerranée » mais, cette fois, elle propose un vrai projet global. En vue de créer une « zone de paix, de stabilité et de sécurité », la Déclaration de Barcelone insiste - c'est une innovation - sur la nécessité du « partenariat ». Celui-ci implique une « coopération globale et solidaire » dans un « cadre multilatéral », complémentaire de la coopération bilatérale qui prévaut depuis les années 60 en l'absence d'une organisation régionale ou même d'un simple forum comme c'est désormais le cas.

La Déclaration comprend trois volets dont l'objectif est d'organiser l'espace euro-méditerranéen. Le premier s'intitule : « Partenariat politique et de sécurité : définir un espace de paix et stabilité ». Le second, « Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée », entend y parvenir par la mise en place, d'ici à 2010, d'une zone de libre-échange autour du Bassin. Le troisième a pour titre : « Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles »<sup>11</sup>.

\*\*\*

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Le Plan Bleu. Avenirs du Bassin méditerranéen, sous la direction de Michel Batisse et Michel Grenon, Paris, Economica, 1989.

<sup>10</sup> La Méditerranée réinventée. Réalités et espoirs de la coopération, sous la direction de Paul Balta, La Découverte/Fondation René Seydoux, Paris, 1992; Euro-Méditerranée, une région à construire, sous la direction de Robert Bistolfi, Paris, Publisud, 1995.

<sup>11</sup> Annuaire de la Méditerranée, Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée, Paris, Publisud, 1996.

### Premier bilan 1995-1997

Pendant la phase préparatoire de « Barcelone 1 » certains ont reproché à l'UE d'avoir le « syndrome sécuritaire » car, tout en proclamant que les PTM étaient des partenaires, elle avait tendance à percevoir le Sud et l'Est comme une menace. A cet égard, le volet 3 est significatif. Dans sa première version (avril 1995), le paragraphe « Culture et médias » n'avait qu'une dizaine de lignes et venait après ceux intitulés « Migrations », « Trafic des stupéfiants », « Terrorisme », « Criminalité internationale »...

Tenant compte des critiques, les auteurs de la Déclaration de Barcelone ont non seulement placé la culture en tête après l'avoir substantiellement enrichie mais de plus ils ont accordé une place au dialogue entre les religions, composantes importantes des sociétés méditerranéennes. En outre - c'est fondamental - pour la première fois un texte engageant des Etats met l'accent sur la « société civile » et sur la « contribution essentielle » qu'elle peut apporter « dans le processus de développement du partenaire euro-méditerranéen »<sup>12</sup>. Last but not least, Bruxelles avait demandé à l'Institut Català de la Mediterrània d'organiser le Forum Civil Euromed (29 nov.-1er déc.) lequel a fait un travail remarquable comme témoignent les actes publiés en six langues<sup>13</sup>. Une deuxième session a eu lieu à Malte (11-13 avril) avant la conférence ministérielle à laquelle le FCE a fait une série de recommandations (concernant en particulier la jeunesse) et réclamé la réactivation d'urgence des programmes MED (Med-Campus, Med-Médias, Med-Urbs, Med-Invest, Med-Techno) qui avaient fait leurs preuves et sont un exemple de coopération décentralisée<sup>14</sup>.

\*\*\*

<sup>12</sup> Paul Balta, Le projet culturel euro-méditerranéen. Intentions et réalités, Confluences/Méditerranée, N° 21, Paris, L'Harmattan, Printemps 1997.

<sup>13</sup> Vers un nouveau scénario de partenariat euro-méditerranéen (Barcelone 1995). Forum Civil Euromed, Barcelone, Ed. Institut Català de la Mediterrània, 1996. En anglais, catalan, espagnol, français et italien; en arabe, 1997.

<sup>14</sup> A la suite de critiques formulées par les Cour des comptes européenne (concernant principalement Med-Urbs) ces programmes avaient été suspendus, fin 1995, pour neuf mois. Ce délai devait permettre aux responsables de procéder à une évaluation de l'action passée et de définir les nouveaux objectifs. En août 1997, malgré la mise en oeuvre de différents actions culturelles multilatérales, les Programmes Med étaient toujours suspendus.

Le bilan est plus nuancé en ce qui concerne les volets 1 et 2, à bien des égards inséparables puisque la stabilité et la sécurité dépendent autant de la solution des conflits que de la mise à niveau des économies des PTM. L'UE a prévu pour 1995-1999 une enveloppe de 4,685 milliards d'écus dont 1,2 milliard ont été engagés en 1995-1996. Notons cependant que 6,7 milliards ont été prévus pour les PECO (Pays d'Europe centrale et orientale) soit près de trois fois plus par habitant que ce qui reviendra aux PTM dont les sociétés devront payer un prix élevé pour s'adapter à la zone de libre-échange. On répondra certes que la mondialisation oblige de toute façon les régimes en place à réduire la bureaucratie, à lutter contre le déficit chronique des entreprises publiques et à encourager l'initiative privée de sorte que l'apport de l'UE n'est pas négligeable. Suffira-t-il à prévenir les explosions sociales? De même, le problème de la dette des PTM est évoqué mais aucune mesure n'est envisagée pour le moment.

Par ailleurs, les signataires de la Déclaration s'étaient engagés, entre autre, dans le volet 1 à « étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun (...) en

### Agenda

Der Christlichen Friedensdienst organisiert vom 10.-16. November 1997 eine Veranstaltungsreihe zum Thema «Flüchtlinge, eine Realität - eine politische Ansichtssache» mit den beiden Referentinnen Leila F. Zakharia, Kunsthistorikerin und Literaturwissenschaftlerin aus dem Libanon und Branka Likic-Brboric, Ökonomin aus Bosnien Herzegowina, beide engagierte Frauenpolitikerinnen in ihrer jeweiligen Region. Die Reihe umfasst Informationsveranstaltungen zu Libanon und Bosnien-Herzegowina in diversen Schweizer Städten, Podiumsgespräche in Bern und Zürich sowie Filme aus Palästina im Kino in der Reitschule, Bern.

Informationen erhältlich beim:  
**cfcd** Christlicher Friedensdienst,  
 Tel: 031 301 60 06, Fax: 031 302 87 34  
 e-mail cfd@dial.eunet.ch

vue de la consolidation d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée, y compris la possibilité de mettre en oeuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen ». De fait une « Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité » destinée à prévenir les conflits a été mise en chantier à l'initiative de la France. Elle propose en particulier la création d'un réseau électronique («Euro-medit Internet Forum») entre les ministères des Affaires étrangères des pays membres, l'établissement d'inventaires des capacités militaires, l'organisation d'échanges de visites, bref, une réelle coopération civile et militaire. A La Valette, les huit pays arabes ont jugé prématuré ce pacte (en raison de l'attitude de Benjamin Nétanyahou, premier ministre israélien) mais sans le rejeter.

Dans les Conclusions communes les 27 signataires demandent, en effet, aux hauts fonctionnaires de l'UE : « de poursuivre les travaux préparatoires (...) en vue de soumettre (...) le texte agréé à

l'approbation d'une future réunion ministérielle lorsque les circonstances politiques le permettront ». En réalité, nombre de pays arabes voient dans l'UE un contrepois à l'hégémonie américaine mais ils souhaitent qu'elle applique une politique étrangère commune plus structurée<sup>15</sup>.

Rabat, qui voulait accueillir la 2e Conférence, s'était désisté en faveur de Tunis, également candidate. Toutefois, Malte a profité du refus des Syriens de se retrouver avec des Israéliens en terre arabe. Que la session ait pu se tenir en dépit des profondes tensions israélo-arabes a confirmé la vitalité et l'utilité du processus euro-méditerranéen tout en faisant découvrir aux partenaires les écueils à éviter et les difficultés à surmonter. Ils doivent en tirer les leçons alors que le temps presse. Manifestement, les Comités de suivi devront consolider les acquis et faire preuve de plus de volontarisme d'ici à la 3e Conférence prévue à Berlin, début 1999. \*

**Zusammenfassung**

Seit den sechziger Jahren hat die damalige EWG mit verschiedenen Ländern der Mittelmeerregion bi- und multilaterale Kooperationsverträge im Wirtschafts-, Militär- und Finanzbereich abgeschlossen. Den Hintergrund dazu bildeten die sich schon damals abzeichnende wachsende Kluft zwischen dem «Norden» und dem «Süden» des Mittelmeers.

Die «Erklärung von Barcelona» (November 1995) ist einerseits Fortsetzung dieser

Politik, zeigt andererseits aber auch eine neue Linie, indem sie Wert auf Partnerschaft legt und auch den kulturellen Bereich miteinbezieht.

So wird sie zum Ausgangspunkt für die Mittelmeerpolitik des 21. Jahrhunderts und ist im Zusammenhang mit den grossen Veränderungen des ausgehenden 20. Jahrhunderts – Fall der Mauer, Zusammenbruch der Sowjetunion, Ende des Ost-West-Konflikts – zu sehen.

**Prix jubilé de l'ASSH**

Depuis son 50me anniversaire, célébré en 1996, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales met chaque année au concours un **prix** destiné à récompenser un jeune chercheur ou une jeune chercheuse **pour un article d'une qualité scientifique exceptionnelle**. Deux conditions sont rattachées à ce prix : l'auteur de l'article ne doit pas avoir plus de 38 ans, et l'article doit être publié dans une des revues subventionnées par l'Académie.

Le prix, qui peut être divisé entre plusieurs lauréats, est d'un montant de frs.10.000.-

S'adresser au : **Comité de sélection du Prix jubilé**, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Case postale 8160, 3001 Berne.

Markus Imboden

**Politique méditerranéenne de la Suisse**

*Nicolas Imboden a étudié le droit et le développement à Genève et aux Etats-Unis. Il a travaillé pour le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Ndjaména, à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) à Paris et pour la Banque mondiale à Washington avant de rejoindre l'Office fédéral des affaires économiques extérieurs (OFAEE) où il occupe depuis 1991 le poste d'Ambassadeur, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.*

Le présent article se propose de présenter la politique suivie par notre pays à l'égard d'une région du monde dont nous sommes tout à la fois proches (géographiquement, historiquement et culturellement) et distants (en termes de développement économique) : le Bassin méditerranéen.

Après une description des enjeux que constitue le Bassin méditerranéen avec ses problèmes et ses promesses, la politique suisse est présentée en regard des actions entreprises par nos voisins de l'Union européenne. Cette politique se distingue par le fait qu'elle cherche à se baser sur les avantages comparatifs de la Suisse, dans des domaines où notre pays jouit d'une situation ou d'une expérience particulières.

En matière de politique, la Suisse participe pleinement au processus de paix dans le Moyen-Orient, ceci par le biais d'une action originale et concrète. Premier investisseur par habitant dans la région et convaincue des bienfaits du libre commerce, elle participe avec ses partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à l'effort d'intégration commerciale euro-méditerranéenne. Enfin, au moyen de ses divers instruments d'assistance financière et technique, elle soutient le plus efficacement possible la mise

à niveau industrielle et économique entreprise par les pays méditerranéens.

**Relations helvète-euro-méditerranéennes**

Géographiquement éloignés de quelques dizaines de kilomètres, l'Europe et ses partenaires méditerranéens se trouvent beaucoup plus distants les uns des autres en termes socio-économiques. Les citoyens européens sont en moyenne 12 fois plus riches que leurs voisins du sud, et ceux de notre pays au moins 25 fois plus riches. Avec la forte natalité qu'ils continuent de connaître, un rattrapage des pays du sud de la Méditerranée n'est pas imminent, eux qui ont à faire face à une explosion

de besoins, que ce soit sous forme d'emplois, d'éducation, de santé, d'habitat ou de ressources naturelles. Quelques kilomètres séparent donc deux « blocs » économiques aux contours extrêmement divers<sup>1</sup>.

Aussi « distants » soient-ils en termes socio-économiques, les Etats européens et leurs partenaires méditerranéens n'en entretiennent pas moins des relations d'interdépendance nombreuses et variées: les échanges commerciaux et les migrations les lient le plus fermement entre eux, suivies de l'approvisionnement en énergie, des investissements et du tourisme. Sur un plan moins officiel, ces deux entités ont encore en commun des problèmes tels que ceux liés à la dégradation de l'environnement, particulièrement des res-

<sup>1</sup> Certainement la plus grande divergence entre voisins au monde, puisque les Etats-Unis ne sont, par habitant, « que » 8 fois plus riches que le Mexique.